

FÉLICITÉ ROBERT
DE LAMENNAIS

De l'esclavage moderne



ÉDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2026

Le présent texte a paru pour la première fois en 1839, chez Pagnerre à Paris, et a rapidement connu plusieurs éditions successives.

© Éditions Allia, Paris, 2026.

PRÉFACE

PLUSIEURS tirages de ce petit écrit ayant été promptement épuisés, une nouvelle édition est devenue nécessaire. Qu'on nous permette d'y joindre quelques courtes réflexions.

Notre dessein n'est pas de raconter ce qu'on a fait de la révolution de Juillet, de retracer, même sommairement, l'histoire de cette honteuse période. Le système du gouvernement, pendant ces dix années, peut se résumer en deux mots : se faire à tout prix accepter de l'Europe monarchique, et pour cela soumettre la politique extérieure de la France à celle des Puissances étrangères, c'est-à-dire sacrifier ses intérêts à leur intérêt ; attaquer et détruire progressivement à l'intérieur les libertés publiques, odieuses à ces mêmes puissances, et établir ainsi entre elles et la dynastie du 7 août une communauté de principes qui les rende mutuellement solidaires.

Le premier point vient d'être expressément avoué par les publicistes de la cour, car on se croit assez fort pour n'avoir plus besoin de dissimuler la trahison même. Les preuves du second

se trouvent partout, dans les lois, dans les actes de l'administration, dans les greffes mêmes des tribunaux ordinaires et exceptionnels. En fait de tendances antinationales, d'attentats hardiment contre-révolutionnaires, ce qu'on reprochait si justement à la Restauration n'est rien près de ce qu'on a vu depuis, près de ce que nous voyons tous les jours.

Il a fallu du temps, beaucoup de temps, pour que le pays pût croire à des projets d'abord hypocritement voilés, désavoués en paroles et activement poursuivis dans l'ombre, à la coupable résolution de transformer, sous des apparences mensongères de garanties constitutionnelles, un gouvernement libre en un gouvernement absolu, de ravir à la société ses conquêtes, de la faire reculer d'un demi-siècle et plus.

Deux choses ont contribué principalement à prolonger l'illusion à cet égard.

Une opposition turbulente qui, en inquiétant sur ses intérêts matériels une partie nombreuse de la population, a permis au Pouvoir de s'en présenter comme le protecteur, et d'écarter de la sorte les résistances qu'auraient sans cela rencontrées ses usurpations.

Une confiance aveugle dans la vigilance et le patriotisme des corps institués pour défendre le sacré dépôt des droits de la Nation.

Il était naturel qu'au sortir d'une crise qui avait ébranlé tant d'existences, on s'effrayât de certaines tentatives violentes dont on ne concevait nettement ni la nécessité ni le but, et auxquelles même le Pouvoir, s'aidant de quelques folles exagérations, souvent provoquées par lui, prêtait un but de désordre directement voulu et d'anarchie systématique.

Il était naturel encore que le pays se reposât sur les mandataires du soin de conserver et d'achever l'édifice constitutionnel, d'arrêter le Pouvoir dans ses voies rétrogrades et de le pousser dans celles du progrès.

Mais lorsque l'effervescence excessive et les mouvements irréguliers se sont apaisés enfin, sans que rien ait changé dans le système du gouvernement à l'intérieur ni à l'extérieur; lorsqu'on l'a vu, au contraire, trahir, humilier, dégrader de plus en plus la France au dehors, l'asservir au dedans de plus en plus, marcher la tête haute vers un absolutisme sans limites et sans frein, avec la connivence des grands corps de l'État, la connivence de la Chambre

des pairs devenue entre ses mains une simple machine à enregistrement et à jugements, la connivence de la Chambre élective assouplie à ses volontés par la corruption : alors le pays, se réveillant sur le bord de la contre-révolution imminente, a compris qu'on l'avait trompé et qu'il s'était trompé ; qu'il lui fallait ou, perdant le fruit de cinquante ans d'efforts, être effacé à jamais peut-être du rang des peuples libres, c'est-à-dire périr en tant que peuple, ou se sauver lui-même : alors a commencé le solennel mouvement qui se propage de cité en cité, de hameau en hameau, et qui désormais croîtra chaque année, s'il faut des années pour obtenir ce que la France veut, ce qu'elle voudra jusqu'à ce qu'elle l'obtienne.

Qu'importent les insolentes déclarations de ne jamais céder à sa volonté souveraine ? Qu'importent les obstacles qu'on y opposera ? Elle en a vaincu bien d'autres et de plus grands. C'est le roseau des bords du fleuve, qui se redresse et lui dit : J'arrêterai ton cours à mes pieds, tu ne rouleras pas plus loin tes eaux. Pourquoi es-tu fait, sinon seulement pour humecter mes racines et nourrir ma sève ?

Voyez déjà l'esprit de vertige s'emparer de vos ennemis ; voyez-les trahir leur frayeur par

de stupides violences. Quoi ! il ne sera pas permis, suivant eux, aux défenseurs de l'ordre public, de réclamer le droit légal d'intervenir dans la chose publique ! Qu'en voulez-vous donc faire de cette chose publique, dites-le moi, si vous craignez tant ceux que la loi même a chargés de la défendre ? Insensés ! vous osez tenir à trois millions de Français ce langage : "Abandonnez, à notre appel, votre foyer domestique, vos occupations, vos affaires ; combattez pour nous, mourez pour nous ; mais gardez-vous bien de demander à ne plus être, dans une société dont la souveraineté de tous est la base, des parias politiques, d'en exprimer le simple désir ; car aussitôt nous punirions votre séditeuse audace." On verra plus tard de quel côté sont les séditeux.

Honneur aux citoyens généreux qui, les premiers, ont donné l'exemple d'un courage que d'autres imiteront ! La lutte s'ouvre à peine ; il est beau d'avoir inscrit son nom sur le drapeau glorieux à qui la victoire restera.

Elle sera le prix de la persévérance : nul repos donc qu'après le triomphe. Honte à celui qui, ferme aujourd'hui, actif aujourd'hui, cesserait de l'être demain. Chaque jour a sa tâche qu'il faut accomplir. Point de fatigue qui excuse ;

la fatigue n'est que le prétexte de la lâcheté. Élevons-nous par notre dévouement, par l'oubli de nous-mêmes, par le saint amour du juste et du vrai, à la sublime hauteur de la cause dont les destins nous sont confiés. Ceux que nous combattons, que veulent-ils? Leur bien personnel lié au mal des autres. Que voulons-nous? que devons-nous vouloir? Le bien de tous, en y sacrifiant, s'il est nécessaire, notre bien personnel. Ils vivent en eux-mêmes uniquement; nous vivons hors de nous. Voilà ce qui nous sépare, ce qui fait d'eux et de nous comme des races différentes.

Car, frères, sachez-le bien, il existe deux races, la race égoïste de l'intérêt pur, la race sympathique du devoir et du droit. Soyons de celle-ci, et chassons l'autre vers les déserts où sa demeure est marquée loin du séjour de l'homme, parmi les êtres inférieurs incapables de société, les brutes solitaires des forêts.

CHEZ les anciennes nations, le peuple n'existait pas. Ce que nous appelons le peuple, c'étaient les esclaves. Hommes de travail, ils cultivaient le sol, vaquaient au service intérieur de la maison, exerçaient les arts mécaniques, quelquefois les arts libéraux¹, et les plus importants, tels que la médecine. Membre de la cité, et seul, à ce titre, investi des fonctions publiques, l'homme libre gouvernait, administrait, jugeait, ou, affranchi de tout autre soin que les soins domestiques, vivait oisif, soit de ses revenus, soit des revenus de l'État; car l'État nourrissait les citoyens incapables de pourvoir à leur subsistance.

Ainsi l'homme libre possédait, ou pouvait posséder, ne dépendait que des lois, participait de droit et de fait à la souveraineté; et c'était là son caractère.

L'esclave, au contraire, vendable, achetable, était, comme le cheval et le bœuf, la propriété

1. Quelques Romains avaient, parmi leurs esclaves, des grammairiens, des poètes, des gens de lettres, comme nous disons aujourd'hui. Térence était esclave.

du maître, dépendait de ses volontés, n'en pouvait lui-même avoir aucune, pur instrument, pure chose, privé qu'il était, selon le droit admis alors universellement, de personnalité et de nom : d'où, jusqu'à notre temps, l'expression d'homme *sans nom*, vestige, après tant de siècles, reconnaissable encore de l'esclavage antique.

Son abolition ne s'opéra qu'avec une extrême lenteur, par un progrès presque insensible, et l'on ne doit pas croire que jamais elle ait été complète, au sein même de la civilisation chrétienne la plus avancée. On le verra clairement, lorsque tout à l'heure nous parlerons de l'époque présente.

Le premier pas vers l'affranchissement ne fut qu'une légère modification dans la servitude. Le serf, en effet, et une partie de l'Europe est encore couverte de serfs, ne se distinguait de l'esclave ancien que par une dépendance personnelle un peu moins profonde. Le mariage religieux lui créait une famille, et c'était beaucoup : longtemps les plébéiens combattirent à Rome pour conquérir ce droit¹.

1. *Connubium, jus connubii*.

Quoique inféodé à la glèbe et appartenant lui et les siens au possesseur du sol, un faible commencement de propriété, il est vrai très précaire, était cependant compatible avec son état, que l'influence des mœurs générales et, pour ainsi dire la sourde germination des idées dans lesquelles ces mœurs avaient leur racine, améliorait progressivement. Si le caractère d'homme n'était pas respecté en lui, il y était au moins reconnu. L'esclavage devenait de jour en jour une contradiction. Ce changement, presque inaperçu, renfermait tout l'avenir de l'humanité.

Le servage, ordinairement, s'étendait aux habitants même des villes¹ où s'agglomérait la population industrielle et commerçante. Le besoin que l'on avait d'elle, le profit que les classes privilégiées tiraient de ses travaux, les moyens que sa richesse, difficile à saisir sans en tarir la source, lui fournissait pour acquérir à prix d'argent les immunités, objet de ses ardents désirs, changèrent peu à peu sa condition, jusqu'à l'époque où commença

1. Dans ce tableau général nous ne tenons pas compte de certaines positions particulières créées par le mélange de la vieille et de la nouvelle société après la conquête.

cette opiniâtre et glorieuse lutte, dont l'affranchissement des communes fut le fruit. Car la liberté veut être conquise, jamais elle n'est concédée volontairement, et il est remarquable que partout elle a été primitivement due aux efforts généreux de l'artisan, toujours le premier à la réclamer, le premier à l'obtenir en mourant pour elle.

Cette révolution, car c'en était une, et plus grande qu'on ne pouvait le soupçonner alors, cette révolution constitua proprement le tiers-état. Les rapports réciproques des différentes classes ayant changé, le mot peuple changea également de signification. Jusque-là le peuple c'était le serf, à peu près uniquement. Placé comme une base inerte au plus bas degré de la société, il en portait tout le poids. Sans droits aucuns, il ne voyait au-dessus de lui que des maîtres, et tous ses devoirs se résumaient dans le devoir absolu d'une obéissance aveugle. La religion seule le relevait, mais dans une autre sphère, et c'est à elle, c'est au Christianisme qu'il dut de pouvoir peu à peu sortir de cet abîme d'abaissement. Car le Christianisme le déclarait enfant de Dieu, frère du Christ, égal, dans l'ordre de la nature et dans celui de la

grâce, à ses oppresseurs, et cette contradiction entre la foi religieuse et le fait social conduisait forcément ou au redressement du fait social, ou à l'abolition de la foi religieuse.

Après l'établissement des communes, qui donna naissance à la bourgeoisie, à mesure que, par une lente progression d'affranchissement, le servage disparaissait, il se forma au sein du système féodal, une classification nouvelle. La nation se partagea en nobles et en roturiers, et cette distinction continua de rappeler, par la réalité des choses, sous des noms différents, l'esclavage ancien, modifié seulement, et non détruit.

En effet, les caractères fondamentaux de l'esclavage, la sujétion d'une part, de l'autre la domination, subsistaient, d'une manière tranchée, au fond de l'organisation sociale. Si on reconnaissait au peuple quelques droits, résultant plutôt d'une tolérance tacite, de concessions toujours révocables, que de lois expresses et impunément violées dans la pratique, on lui en déniait un plus grand nombre, et sa condition demeura tellement inférieure, que, pour se l'expliquer, on tomba comme naturellement dans l'idée de deux races si

distantes qu'elles ne pouvaient se mêler sans une sorte de profanation.

Un ambassadeur de Venise près de François II, décrivant la constitution de la France à cette époque, parle des trois ordres, dont le dernier est *l'état du peuple ou le tiers-état*. Expliquant ensuite ce que c'est que la noblesse : "Par le mot de nobles, on entend, dit-il, *ceux qui sont libres*, et qui ne payent au roi aucune espèce d'imposition¹."

Si le caractère distinctif du noble était d'*être libre*, le caractère distinctif du peuple était de ne l'être pas.

Qu'était donc le peuple ? Dans les cahiers de la province d'Anjou, pour les États-Généraux convoqués à Orléans en 1560, après de vives plaintes sur les abus, les exactions, les oppressions des deux premiers ordres, on lit ce qui suit : "Reste le tiers-état ; lequel trouvons sans macule publique. C'est celui qui soutient les guerres ; en temps de paix entretient le Roy, laboure la terre, fournit de toutes les choses nécessaires à la vie de l'homme : toutesfois

1. Discours de Michel Soriano, Vénitien, touchant son ambassade en France.